

**MAIRIE**  
DE  
**PUYGIRON**  
(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11
Nombre de membre en exercice	10
Nombre de membres présents	7

Date de la convocation	06 décembre 2016
Date d'affichage	09 décembre 2016

L'an deux mil seize et le quinze décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

**Présents** : THIVOLLE Michel, CROZIER Lionel, DUMONT Pascale, LOOPUYT Christine, ARSAC Véronique, CAMPELLO Régina.

**Absents** : BOURDOIS Flavien, THIBAUD Daniel, MALECOT Olivier.  
M. THIVOLLE Michel a été nommé secrétaire.

**Objet : SDED – Renforcement du réseau BT à partir du poste Moulin Vieux**

Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :



Electrification : renforcement du réseau BT à partir du poste Moulin Vieux	
Dépense prévisionnelle HT	54 310.25 €
Dont frais de gestion : 2 586.20 €	
Plan de financement :	
Financement mobilisés par le SDED	54 310.25 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- Donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Loïc CHARPENET

Acte rendu exécutoire :	
• après publication en Préfecture le	23 / 12 / 2016
• et publication ou notification le	28 / 12 / 2016

ORIGINAL